

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	10 (1922)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Les dernières lettres du comte Michel à ses sujets gruyériens
<b>Autor:</b>	Niquille, Jeanne
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817413">https://doi.org/10.5169/seals-817413</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES DERNIÈRES LETTRES DU COMTE MICHEL A SES SUJETS GRUYÉRIENS

par JEANNE NIQUILLE.

Par une sentence d'arbitrage, prononcée le 9 novembre 1554, Michel de Gruyère avait été condamné à abandonner son comté à ses créanciers. Ses sujets, déliés de leur serment de fidélité, furent « invités » à prêter hommage à leurs nouveaux seigneurs, Leurs Excellences de Berne et de Fribourg. Le malheureux Michel n'assista pas au partage de ses biens et à l'installation de ses successeurs; le même jour, neuvième de novembre, il quitta le doux pays de Gruyère.

Quoique dépossédé de toutes ses terres et dénué de ressources, le dernier Gruyère ne perdit jamais l'espoir de recouvrer le comté de ses ancêtres; malgré tout, il croyait encore y avoir des droits. Il essaya successivement d'apitoyer sur son sort de prince déchu le roi de France Charles IX, le cardinal de Granvelle, Philippe II d'Espagne, le baron Nicolas de Bollwiler<sup>1</sup>; après quinze ans d'intrigues infructueuses, Michel tenta auprès des Suisses une démarche personnelle. Le 11 mars 1569, il adressa aux gouvernements de Fribourg et de Berne deux lettres qui furent remises à leurs ambassadeurs à la diète de Baden. Hisely<sup>2</sup> n'a pas connu la lettre envoyée à Fribourg et en a conclu, à tort, que le comte n'avait fait une tentative qu'auprès de Berne. Autant qu'il est possible d'en juger par le texte

---

<sup>1</sup> Hisely, J.-J., *Histoire du comté de Gruyère*, II, 1857, p. 489-515.

<sup>2</sup> Ibidem, p. 516.

très défectueux publié par de Rodt<sup>1</sup>, la lettre adressée à Berne ne diffère que peu de celle qui est conservée à Fribourg<sup>2</sup>. La grande nouvelle que Michel — sincère ou non — annonce aux Suisses est la suivante : depuis deux ans, il a reçu tant de « faveur des potentaux, prinsses, ducs, conte, marquis et baron, ensemble toute la nobleysse, parrants et amys<sup>3</sup> », qu'il est sûr de pouvoir, avec leur aide, racheter non seulement un comté mais un duché même ; il supplie donc les deux villes de le remettre en possession de ses terres et de ne pas le « leysser souffrir et endurer davantage, estant la penitence longue et grande asses pour le peche comys ». La demande du comte fut lue en diète et remise aux députés des deux villes, afin que leurs gouvernements pussent y répondre<sup>4</sup>.

L'ancien avoyer de Fribourg, Jean de Lanthen, dit Heid, rendit compte des délibérations de la diète, le 21 mars 1569 en Petit Conseil<sup>5</sup> et le 5 mai 1569 en Grand Conseil<sup>6</sup> ; il dut remettre sans aucun doute la lettre de l'ex-comte, mais les procès-verbaux du *manual* se taisent là-dessus. Les *missivaux* et les portefeuilles de la correspondance de Berne ne contiennent aucune lettre échangée à ce sujet avec nos voisins, aucune réponse envoyée à Michel de Gruyère. Les instructions écrites données aux députés fribourgeois pour les diètes suivantes du 8 mai et du 19 juin ne mentionnent pas l'offre de rachat du comté<sup>7</sup> et les *recès* de la diète prouvent que les Confédérés ne se sou-

<sup>1</sup> *Der Schweizerische Geschichtsforscher*, XIII, Bern, 1846, p. 603-605.

<sup>2</sup> AEF. *Actes et correspondance de la Gruyère* (1555-1569).

<sup>3</sup> Dans la lettre adressée à Berne, Michel emploie une variante : « tant protestante que papiste ».

<sup>4</sup> *Eidg. Abs.* IV, 2, p. 418 e — AEF. *Abscheidbuch* n° 17.

<sup>5</sup> AEF. *Manual*, n° 99, 21 mars 1569.

<sup>6</sup> AEF. *Abscheidbuch*, n° 17.

<sup>7</sup> AEF. *Instructionenbuch*, n° 10. Les Bernois, par contre, instruisirent leurs députés sur la réponse éventuelle à faire en diète (Collection Gremaud, n° 44, f. 602<sup>v</sup>).

cièrent plus de cette affaire. Ne fut-elle pas prise au sérieux? Bien que Michel se fût vanté de réunir assez d'argent pour acheter tout un duché, on pouvait douter qu'il arrivât jamais à désintéresser ses créanciers. Le silence prudent observé à Fribourg trahit cependant l'inquiétude des patriciens fribourgeois à la pensée de devoir rendre peut-être les territoires conquis quinze ans auparavant. On peut se rendre compte de leur état d'esprit à la joie non dissimulée avec laquelle ils accueillirent, quelques mois plus tard, la nouvelle de la mort du comte.

Le 26 mai 1570, Charles Fruyo, bailli de Gruyère, annonça au gouvernement de Fribourg que le protonotaire apostolique Pierre de Gruyère<sup>1</sup> avait fait célébrer, à Gruyères, le mercredi 24 mai, un office solennel de requiem pour le repos de l'âme du comte. Interrogé par le bailli, le prieur de Broc raconta que la nouvelle de ce décès lui avait été apportée par un courrier de Bourgogne, où Michel était mort deux mois auparavant et qu'il ferait célébrer, le jeudi suivant, un office de septième pour le comte défunt<sup>2</sup>. Leurs Excellences fribourgeoises accueillirent la nouvelle *non tristivultu*, dit le chancelier Gurnel dans le procès-verbal du *manual*; puis, pour ne pas paraître inconvenant, le chancelier se hâta d'ajouter une pieuse formule; « Que Dieu soit clément à son âme<sup>3</sup> ». Une plume, qui pourrait être aussi celle de François Gurnel, écrivit au dos de la lettre de Fruyo : « La divine Providence dirige tout pour notre plus

---

<sup>1</sup> Pierre de Gruyère était prieur de Broc et curé de Gruyères. Hisely (*Histoire du comté II*, p. 543), se référant à un acte du 21 juillet 1554 (Collection Gremaud, n° 44, f. 555), fait de Pierre de Gruyère un oncle bâtard de Michel, mais il leur donne à tous deux Jean II pour père; Michel et Pierre seraient alors frères bâtards, comme l'indique la généalogie de Diener (*Genealogisches Handbuch I*, Tafel XIV). Pour être l'oncle de Michel, il faudrait que Pierre fût fils naturel de Jean Ier.

<sup>2</sup> AEF. *Correspondance du bailliage de Gruyère* (1556-1599).

<sup>3</sup> AEF. *Manual*, n° 101, 29 mai 1570.

grand bien »<sup>1</sup>. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, pensaient les gouvernants fribourgeois, heureux d'être débarrassés d'un débiteur avec lequel ils ne se souciaient pas de recommencer leurs comptes.

On s'était réjoui trop tôt. Le 3 novembre de la même année, arrivait à Berne un émissaire du pseudo-défunt, le capitaine Ochsenbach, qui remettait au gouvernement bernois une missive de Michel accompagnée d'une lettre de l'empereur Maximilien. Le comte était donc en vie. Comment expliquer la fausse nouvelle racontée par Pierre de Gruyère? De Rodt serait disposé — et non sans raison, semble-t-il, — à y voir une comédie imaginée par le comte pour éprouver les sentiments de ses anciens sujets et préparer éventuellement un soulèvement populaire en sa faveur<sup>2</sup>. Hisely, dans son chapitre vingt-cinquième consacré à la fin du comte Michel, ne fait pas mention de ce faux décès de 1570 et, dans une note placée à la fin du 2<sup>me</sup> volume, il explique longuement pourquoi « il ne paraît pas possible que le protonotaire Dom Pierre de Gruyère ait annoncé dans le mois de mai 1570 la mort du comte Michel, qui songeait alors à se faire rétablir<sup>3</sup> ». Sur les deux documents contemporains qui font part de cette fausse nouvelle — la lettre du bailli et le procès-verbal du *manual* —, Hisely fait les remarques suivantes. La lettre de Fruyo, annonçant la célébration d'un service funèbre à Gruyères, — document que Hisely n'a pas vu lui-même mais qu'il a connu par les textes publiés par Kuenlin<sup>4</sup> et de Rodt<sup>5</sup>, — serait datée, selon lui, du 26 mai 1576 ; la date de 1570, dit Hisely, « est apparemment une erreur de copiste qui d'un six aura fait un zéro ». De plus, continue Hisely, « Dom Pierre ajoutait à ce renseignement qu'il avait fixé le jeudi

<sup>1</sup> *Omnia providentia reguntur divina ad nostrum melius bonum.*

<sup>2</sup> *Geschichtforscher* XIII, p. 534.

<sup>3</sup> *Histoire du comté* II, p. 535.

<sup>4</sup> *Die Schweiz in ihren Ritterburgen und Bergschlössern*, I, Bern, 1839, p. 319.

<sup>5</sup> *Geschichtforscher* XIII, p. 605.

7 juin pour célébrer un service funèbre. Or le 7 juin tombait un jeudi, non pas en 1570, mais en 1576 ». Une erreur de « copiste », quand on a affaire à une lettre originale, ne peut être imputée qu'à ceux qui en ont publié le texte et non au document lui-même ; or, la lettre du bailli de Gruyère porte le millésime non douteux de 1570 : le zéro y est parfaitement formé et très différent du 6 que l'on trouve dans le « 26 Mai ». Il convient donc de rendre justice à Kuenlin et à de Rodt : ils ont bien lu. Hisely, de plus, a mal compris la phrase du texte à laquelle il se réfère. Pierre de Gruyère a fait part au bailli de son intention « *uff donstag nechst den sibendenn<sup>1</sup> zebegand* », c'est-à-dire, « de faire célébrer le septième, jeudi prochain » ; il ne s'agit pas ici du 7 juin, mais de l'office de septième que le Protonotaire voulait faire célébrer le jeudi suivant, soit le 1<sup>er</sup> juin, 8 jours après la messe de requiem, qui avait eu lieu le mercredi 24 mai. Les deux observations de Hisely tendant à infirmer la date de 1570 tombent d'elles-mêmes ; la date de 1576 serait d'ailleurs impossible à expliquer dans une lettre de Charles Fruyo envoyée de Gruyères, puisque, depuis 1573, celui-ci n'y occupait plus la charge baillivale, dans laquelle il avait été remplacé par Louis de Cléry<sup>2</sup>.

L'inscription faite au sujet de Michel de Gruyère dans le *manual* du Conseil de Fribourg de 1570 demeure pour Hisely « inexpliquée et peut-être inexplicable ». Un examen un peu attentif permet de donner de ce texte, qui a été reproduit à plusieurs reprises, l'explication suivante : Le lundi 29 mai 1570, donc le jour où fut lue en Conseil la lettre du bailli Fruyo, le chancelier Gurnel en transcrivit, en latin, le contenu dans le *manual* et y ajouta, selon son

---

<sup>1</sup> De Rodt donne : « *uff Donstag nechst den fürbun denn zebegand* », puis, avec une ingéniosité et un à-propos qu'on ne saurait trop admirer, il explique (p. 532) que le mot « *fürbun* » veut dire « office de septième ».

<sup>2</sup> Alfred Weitzel, *Répertoire général...*, ASHF. X, p. 486.

habitude, quelques réflexions personnelles<sup>1</sup>. Quand il apprit, par les lettres du comte arrivées en novembre 1570, que celui-ci se trouvait à Spire, auprès de Maximilien, il reprit son *manual* du semestre précédent et, pour corriger la fausse nouvelle qu'il y avait enregistrée, il ajouta à sa première note : « *Resurrexi et cum imperatore dego* <sup>2</sup> », « Je suis ressuscité et je séjourne auprès de l'empereur », puis, en marge : « *Resurrexit et repelit patriam* », « Il est ressuscité et réclame son pays »<sup>3</sup>. Ces deux phrases, insérées vraisemblablement en novembre 1570, révèlent une encre un peu plus pâle mais non une main différente de celle de la première inscription, comme le prétend Hisely : elles peuvent être attribuées sans hésitation au même Gurnel. Enfin, plusieurs années après, quand arriva à Fribourg la vraie nouvelle de la mort de Michel, Gurnel, qui était toujours à son poste de chancelier, dut reprendre, une dernière fois, le fameux *manual* et y écrire : « *Redivivus, tandem morte raplus, in februario dies finivi* <sup>4</sup> 1575 », « Ressuscité, je fus enfin ravi par la mort et je finis mes jours en février 1575 ».

Cette interprétation de la triple inscription du *manual*, relatant le simulé décès du printemps 1570, la tentative faite en automne 1570 et la mort de Michel en 1575, semble la plus simple et la plus vraisemblable ; en l'adoptant, Hisely n'aurait pas eu besoin de faire tant d'efforts pour aboutir : 1<sup>o</sup> à ne pas expliquer comment un fait survenu,

<sup>1</sup> « *Deus sit animae propitius* » puis, en marge : « *Qui pluris optavit aut minor fieri, is nunc æqualis sepulchro conditus satiatus quiescit* ».

<sup>2</sup> Hisely donne « *lego* », qui est une fausse lecture.

<sup>3</sup> Kuenlin, op. cit., a lu : « *reperit patriam* » ; de Rodt : « *pe-  
tit plurima* », ce qui n'est pas possible.

<sup>4</sup> Hisely donne : « *die fynie 1575* », ce qui n'a aucun sens ; Diener (*Genealogisches Handbuch* I, p. 97) reproduit la version de de Rodt : « *in februariis dies Förini (?) 1575* », et semble faire de ce dernier mot un nom de lieu, qu'il serait sans doute un peu difficile d'identifier.

selon lui, en 1576 fut noté en 1570 ; 2<sup>o</sup> à considérer les mots « *resurrexi* » et « *redivivus* » comme une allusion à la « circonstance » « que Michel semblait alors [en novembre 1570] ressusciter et revivre pour la Gruyère » ; 3<sup>o</sup> à faire concorder la date de février 1575 donnée par le *manual* avec la lettre de Fruyo datée de mai 1576 (sic) en expliquant que, en Bourgogne, l'année ne commença au 1<sup>er</sup> janvier que depuis 1577.

Une fois la date de 1570 admise pour la lettre de Fruyo, on se trouve en présence d'une seule date de la mort réelle du comte : celle de février 1575 donnée par le *manual* sans indication du lieu de décès. C'est celle qu'il semble le plus sage d'adopter jusqu'à preuve du contraire, c'est-à-dire jusqu'à ce que des documents nouveaux apportent la lumière sur la fin obscure de l'ex-comte de Gruyère.

Mais revenons aux lettres de Michel, les dernières qu'il ait envoyées à ses anciens sujets. Le 30 septembre 1570, le comte avait obtenu de Maximilien deux lettres dans lesquelles l'empereur intervenait en sa faveur auprès de Berne et de Fribourg et demandait qu'il fût remis en possession de ses terres contre remboursement des sommes qu'il devait<sup>1</sup>. Fort de l'appui impérial, Michel se mit au travail et rédigea à Spire, du 5 au 12 octobre, une série de missives qu'il adressa aux gouvernements de Berne<sup>2</sup> et de Fribourg<sup>3</sup>, à ses sujets d'Oron, de Château-d'Œx, de Gruyères, de Montsalvens, de la Tour-de-Trême, aux chartreux de la Valsainte et de la Part-Dieu. Ce sont ces cinq dernières lettres, adressées aux Gruyériens devenus Fribourgeois depuis le partage et inconnues de Hisely et de de Rodt, que nous avons voulu publier. Elles ne sont pas très variées quant au fond, puisque dans toutes Michel prend l'attitude d'un solliciteur — on serait presque tenté de dire d'un

<sup>1</sup> AEF. *Gruyère*, n° 603 a ; *Geschichtforscher* XIII, p. 606-608.

<sup>2</sup> *Geschichtforscher* XIII, p. 608-610.

<sup>3</sup> AEF. *Bailliage de Gruyère*, Actes (1570-1599).

maître-chanteur — soucieux d'arriver, sinon à son but de rentrer en Gruyère, du moins à extorquer quelque chose à ses anciens subordonnés. Il s'agissait, en effet, pour Michel de rémunérer le porteur de ses lettres qui « mast tant eyme et estyme que il last tout leysser pour faire se voyage pour le recovremant de ma comte, terres et peys » ; en cette occurrence, Michel ne trouva rien de mieux que de prier chacun de ses correspondants de gratifier Ochsenbach d'une belle vache ou d'un veau, cadeau que l'ex-comte s'empressera de reconnaître à son retour en Gruyère.

La tentative du « Prétendant », n'eut, comme on le sait, aucun résultat ; les Gruyériens mêmes ne se laissèrent pas leurrer par les promesses de leur ancien maître puisqu'ils remirent à leurs nouveaux Souverains les lettres reçues de Michel<sup>1</sup>. Ochsenbach s'en retourna les mains presque vides, ne rapportant de Berne et de Fribourg que de simples accusés de réception aux lettres du comte et de l'empereur<sup>2</sup> ; deux réponses définitives à l'offre de rachat du comté furent rédigées de concert par les deux villes et envoyées quelques jours plus tard<sup>3</sup>.

Nº 1<sup>4</sup>

*A Monsieur le chatellein<sup>5</sup> et bandereyt<sup>6</sup> ensemble les nobles et bourgoes ensemble toutes les sing bandyeres<sup>7</sup>, mes bons sugels.*

Monsieur le chatellen, banderet et nobles et bons bourgoes ensemble les aultres quatre badyeres, mes bons

<sup>1</sup> AEF. *Missival*, n° 24, f. 96.

<sup>2</sup> Ibidem, f. 49-50 ; f. 123 (la date du 15 novembre est, dans cette lettre, certainement une erreur qu'il faut corriger en lisant 5 novembre).

<sup>3</sup> AEF. *Gruyère*, n° 603 *c* et *d* ; *Missival*, n° 24, f. 96.

<sup>4</sup> Les originaux de ces cinq lettres autographes se trouvent aux AEF., Bailliage de Gruyère, Actes (1570-1599).

<sup>5</sup> Georges de Corbières, châtelain de Gruyères.

<sup>6</sup> Jean Castella, banneret de Gruyères.

<sup>7</sup> Les cinq bannières du comté étaient : Gruyères, Montsalvens, Corbières, Château-d'Œx, Gessenay.

sugectz, je vous puys asurrer que je nez peu me tenir descripre et vous salluer daussy bon cuer que je mesure que de bon cuer et damour naturelle et fillyalle et de bons suget deyve a leur bon et naturel prinse et seigneur, aussy vous decleyrer et adverty comme Dyeu ma donne la grace de vivre le jour de vous povoer retyrer. Et, pour se faire, jenvoie le seigneur Herman Ochsenbanc<sup>1</sup>, bon et vyel amis et serviteurs du passe et vostre aussy, par devers les seigneurye et excellances de messieurs des deux villes [de Berne] et Fribourg pour desmander et requerir me restituer ma conte et terres et seigneuries qui y tyene et, comme mes bons seigneurs et pere et bons bourgoes, je mesure que ne me refuseront la reyson et faire comme prinse desquite et de justyce, comme il troveront que je suys leur afetyonne serviteur et que de moi nauront jameys que tous services, ne dobtant point que empeche leurs mays que ne randyes tesmoignaige par effait de se que nature et droyt et devoer comande, pour vous advoer tous-jour treter et toutte nostre meyson en filz et compaignon plustost que en sugetz, or ne je dopte pas. Je ne ferez sette plus longue, masurant que entendre tout par ledit seigneur Ochsenbach. Je men voes pryer se bon Dyeu vous donner en sante se que desires et a moy la grace daller byen tost boere avech vous.

Set de Spir, ce VIII doctobre 1570.

Vostre a jameys meilleur seigneur, prince  
et amys,  
*Gruyere.*

Nº 2

*A Monsieur le prieur de la Vauseinte ensemble messieurs  
les relligieux, mes bons sugel.*

Monsieur le prieur ensemble les bons relygieux de ma meyson de la Vauseinte, je me recomande avous et avous

---

<sup>1</sup> Le capitaine Ochsenbach, sujet du duc de Wurtemberg, Burgvogt de Tubingue, porte tantôt le prénom de Herman, tantôt celui de Jerman (Germain).

bonnes pryeres et orreyson. Je ne vous ey vollu oblyer a vous donner sette bone consolacyon et joe que je masurre resepvres quant entendres les bones novelles du capitteinne Ochsenbach, serviteur de monseigneur le duc de Virtemgerg lequel, comme saves, mast aultrefoes servir et mast tant eyme et estyme que il last tout leysser pour faire se voiage pour le recovremant de ma conte, terres et peys, comme entendres, allant par devers messieurs des deux villes pour desmander ma ditte conte et terres. Et pour ce, je le desire faire quelque amitye des chose du peys, jez byen vollu vous pryer, comme je foes, de lui gratyffyer, et a moy premyerement, ungne belle vache ou veau, comme il leymera myeux ; et de se vous donne ma foe, je la vous peyerez fort fort byen, vous priant de recheff ne me refuser et vous asurre que me troveres a jameys vostre bon seigneur. Je vous recomande ledyt capitteinne et me tenes en vous oreyson pour recomande, prant nostre Seigneur vous donner, monsieur le pryeur et messieurs les relygieux, en sante, bone vye et longue.

De Spir, se X doctobre 1570.

Vostre bon seigneur est prince  
*Gruyere.*

Nº 3.

*A Monsieur le prieur de la Parl Dyeu ensemble messieurs les religieux, mes bons sugetz.*

Monsieur le pryeur de la Part Dyeu et ensemble messieurs les relygieux, mes bons freres et bons sugetz, je me recomande a vous et vous bones pryeres et oreyson. Jey despeche le capitteinne Ochsenbach par devers messieurs des deux villes Berne et Fribourg pour desmander ma conte et aultres terres, louant se bon Dyeu qui mast donne la grace de vivre le jour de la povoer rachetter ; et, masurrant de vostre bone nature et consyence et vollonte anvers vostre naturel seigneur, je vous ey byen vollu donner set avis et joe pour masurer ne entendre novelles de long temps qui plus vous contente. Et vous prie de pryer

Dyeu et le regracyer de la grace que vous ast fait et a moy aussy, vous prye avech monsieur le pryeur de la Vau-seinte de volloer au capitteinne pour ses bones novelle donner ungne belle vache ou veau ou torre, comme il leymera myeux, et vous asure que je la vous peerez byen. Jescrips en plusyeurs lyeu pour luy eyder. Je masurre que ne fauldres, comme deves croere de moy ne vous ferez jameys faulte doffice de bon seigneur et prinse, priant nostre Seigneur, monsieur le pryeur et messieurs les bons religieux, vous donner sante et a moy destre byentost par devers vous.

De Spir, se X doctobre 1570.

Vostre bon prinsse et naturel seigneur.  
*Gruyere.*

Nº 4.

*A mon mestrau Claude Baslart<sup>1</sup> et a son absence ses affans, aussy ses bons parans et mes bons sugez a la Tour.*

Mon mestrau de la Tour, Claude Batart, mon bon suget et, au deffault de luy, ses anffans, parrans et amis, mes bons sugetz, je ne dopte que les novelle du capitteinne ne porte sy grand contentemant a vous cuer que, vous pryant, me fares tant damytye que de luy ayder et faire recouvrer une couple de vache, des plus grant vaches et rasse qui soyt et des plus belle de soubt la Tyne ; et vous asurres que je les poyerez sy bien que vous et toutes vostre rasse et parant et amys seres heureux de mavoer gratyffyer en sy petite chose, esperant en breff avoer set heur de

---

<sup>1</sup> La famille Bastard avait de nombreux représentants à La Tour de Trême (cf. Rôles militaires de Gruyère). Un « *Glaudius, filius quondam Andree Bruttin alias Bastard de Turri Trema* » se trouvait à La Tour en 1530 (Grosse de Gruyère, n° 59, f. 240<sup>v</sup>) ; est-il identique avec le susdit mestral du comte ? En 1570 du moins, il semble que Bastard n'occupait plus cette charge, car on trouve « *Pierre Perriard, mestraulx de la Tour de Tresmaz* », le 8 mars 1570 (Registre not., n° 2881).

randre byen et mal qui me serast fayt est peult avoer este fait jusques apresent. Et vous ayant tourjour trove de seuix qui ont byen fait et qui ont monstrer le cuer de vray suget, je ne dobterez de se, seulement me recomande byen fort a vous tous et prye Dyeu vous doner sante et a moy byen tost de vous voir.

Set de Spir, ce XII de octobre 1570.

Vostre meilleur seigneur et prinsse,  
*Gruyere.*

Nº 5.

*A Monsieur le chalellen de Brot Juguer (?) Cristoffel<sup>1</sup>  
et monsieur le badereyt<sup>2</sup> dudit lyeu, mes bons suget  
et serviteur.*

Monsieur le chatellen et bandereyt, mes bons sugetz, je masure que neustes de dix et douze ne quinse ne seyse ans novelle qui vous ey tant contante que celle que monsieur le capitteinne Hochsenbach, vostre meilleur amys et a moy le plus fidel et leal, leysant toute chose de ses affaires pour lhonneur et byen et restauracyon de moy et de mes sugetz, comme verres et entendres, ne leyant vollu leysser aller en se peys par della sans vous escripre et le recommander et moy aussy avech luy ; et davantaige vous prye et commande, sy desires de voer jamays le conte de Gruyere contant avech vous, de luy faire tout lhonneur et bone chere que seres et tous services a vous possible ; car il nest pas seulement mon embasadeur mays du plus grant prinse du monde. Et pour se que vous saves que les vaches de Gruyere hont telle et sy grande reputacyon et que nous les aucumanterons ancore et le conte, sy Dyeu playst, je vous prye et ajure, ou ne tyres jamays de moy amitye et nespere de vous en pryer jameys, sy me refuse

<sup>1</sup> Christophe de Gruyère, châtelain de Montsalvens, vivait encore en 1570 (AEF., *Reg. not.*, n° 2881, 2 octobre 1570) ; le mot « *Juguer* » est probablement une altération du titre de « *Junker* ».

<sup>2</sup> Claude Favre, de Broc, banneret de Montsalvens, notaire de profession.

sette, set de eyder a recouvrer des veau et des toreau pour ung grant seigneur, conte de Schwarzenburg, qui est aultant que un des prinsse dempire et qui est ung des prinsipaulx seigneurs qui me prete argen et gens, quant besoin sera, pour recovrer se que mapertyen. Et entre aultre que il lest deux vaches et ung toreau et, pour le capitteinne, les veau avech ung qui luy eyde a les amener et, sy luy ast quelque ung qui veulle venir avech luy perdessu et feyre des fromage, comme saves que jen ey donne partout, y se trovera byen treter et en ferast que se que le capittenne luy dirast. Je respond pour le service et cache qui luy serast promis, oultre que il serast byen entretenu. Je vous prye de consyderer que ne fust oncques temps de se montrer bon suget qua presant et que vous ne perdyes courrage au besoin, car je ne le seroies croere. Or que se soyt des plus grande rasse et belle vache du conte et des plus beau toreau et veau et vous me feres reyson avech le capittenne dung verre de vin que jez beu en scovenance avous et en espoer je le ferey en breff en personne. Ne ferey sette plus longue synon me recomande avous de byen bon cuer et, ancoure une bone foes, ungne couple de belle vache, quoy quelle couste, et les veau et toreau. Set de Spir ou je prye a Dieu vous donner a tous sante, se XII de octobre 1570.

Vostre bon seigneur et meilleur amis,  
*Gruyere.*

Je vous prye et entemps que deslivres antre vous, messieurs mes bons sugetz, le tout sans prandre argen de mon dit capittenne ne en ryen qui soyts, estymant et masurant que je vous satisfayrez byen les vaches, toreau et veau et que congnoesses asses ma lyberalite, prodomye et promesse et comme je scay entretenir et satysfaire se que je does et prometz.